

Charte d'engagement des établissements

La sécurité de nos activités doit être la préoccupation première et permanente d'un établissement de santé.

Le développement d'un établissement sûr, inspirant confiance à ses patients, se fonde sur l'expérience tirée, jour après jour, intervention après intervention, des événements pouvant affecter la sécurité des soins, des personnes et des biens.

Notre objectif est d'améliorer la visibilité de ceux-ci afin d'entretenir la conscience des risques liés à l'ensemble de nos activités et d'apporter les mesures correctives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chaque agent de communiquer spontanément et sans délai, toute information sur les événements indésirables. Un manque à cette règle peut compromettre l'ensemble de la démarche de prévention des risques conduite dans notre établissement.

Pour favoriser la remontée des événements indésirables, la direction rappelle les principes de fonctionnement sur lesquels elle repose :

Objectivité : le signalement repose sur des faits. Il ne s'agit pas de mettre en cause des personnes en tant qu'auteurs de faits, ni d'interpréter les faits ou encore de leur donner - s'agissant des soins - une traduction médico-légale en termes de responsabilité.

Anonymat et confidentialité : Le traitement des informations recueillies s'effectue dans l'anonymat et la confidentialité. Chaque professionnel s'engage à respecter une obligation de discrétion à l'égard des informations portées à sa connaissance dans le cadre de cette démarche.

Efficacité : La démarche de signalement doit s'efforcer d'être aussi exhaustive que possible en permettant l'identification de l'ensemble des risques liés à l'activité hospitalière et en évitant que ces risques se reproduisent.

Nous rappelons que la finalité de la démarche de signalement des événements indésirables n'a pas pour objet d'établir une faute éventuelle, mais d'analyser les causes des événements et de dégager des recommandations pour éviter la répétition de l'évènement.

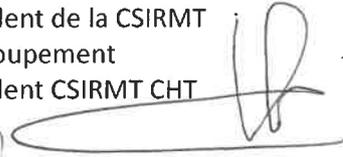
Philippe Blua
Directeur général HCS



Dr Michèle Collart
Président du collège médical
de groupement HCS
Président CME CHT



Josiane Bils
Président de la CSIRMT
de groupement
Président CSIRMT CHT



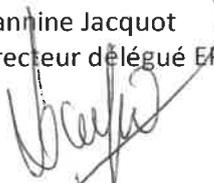
Bernard Mabileau
Directeur délégué BSA BSS
Directeur des EHPAD BSA BSS



Valérie Friot Guichard
Directeur délégué CHT



Jeannine Jacquot
Directeur délégué EPSMA



David Hanin
Directeur délégué GHAM
Président CSIRMT GHAM



Dr Fanny Penasse
Président CME BSA



Dr Michel Lacombe
Président CME BSS



Dr Sonia Battikha
Président CME EPSMA



Dr Céline Moretto
Président CME GHAM



Marie-Françoise Diverchy
Président CSIRMT BSA BSS EPSMA

Sébastien Piedfert
Directeur Cardinal de Loménie
Directeur Pierre d'Acis

Dr Thierry Davesne
Médecin coordonnateur Cardinal de Loménie

Abéline Moreau
Directeur EHPAD CHT

Aude Personnic
Directeur de la MAS EPSMA

Christophe Rochas
Pour le directeur des EHPAD GHAM